

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Exonération de la taxe sur  
les spectacles : ROC MOTO  
Super moto-cross nocturne  
des 10 et 11 Juillet 1984  
Moto-cross du 19 Août 1984

84.081

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 26

POUR : 25

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

ROCHEFORT, LE  
27. JUIN 1984  
APPLICATION LOI N° 82-112  
du 2-3-1982

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-  
LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-  
COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-  
MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI  
TAP par M. THOMAS  
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-  
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

Le Club "ROC MOTO", qui organise :

- un super moto-cross nocturne international qui se déroulera sur  
l'esplanade du Stade d'Honneur, les 10 et 11 Juillet 1984
- un moto-cross sur le terrain municipal de "L'ANGLADE" le  
Dimanche 19 Août 1984,

sollicite de la Ville de ROYAN l'exonération de la taxe sur les  
spectacles pour ses manifestations précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les demandes présentées par le ROC-MOTO en date des 10 Mai  
1984 et 5 Juin 1984,

DECIDE :

- d'exonérer de la taxe sur les spectacles le ROC-MOTO pour son  
super moto-cross nocturne des 10 et 11 Juillet 1984 et son  
moto-cross du 19 août 1984.

FAIT et DELIBERE les jour,mois et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
P/Le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,

  
JP. FABER

